Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre, Bretagne

OVINS VIANDE

COLLECTION RÉFÉRENCES

Référentiel technique et économique ovin viande Centre-Ouest

CAMPAGNE 2022

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.)

RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES

Produits

Agneaux (€/kg de carcasse)

Système (réf. Cas-type)	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Limousin – Brebis Limousine (SR)	8,20	7,10	7,3
Limousin-Poitou-Charentes – Agnelage de saison (SH-S6)	8,30	7,30	7,5
Limousin-Poitou-Charentes – 2 périodes d'agnelage (SHB-S5)	8,40	7,55	7,6
Poitou-Charentes – Agnelage de contre-saison (C2)	8,60	7,85	7,9
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Intensif (S2)	8,40	7,55	7,6
Pays de la Loire – Herbager (S4)	8,40	7,55	7,6
Bretagne – Prolifique (S1)	7,90	7,30	7,3

Réformes (€/tête)

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Limousin - Brebis races herbagères	75	70	68
Limousin - Brebis races rustiques et prolifiques	55	50	47
Limousin - Béliers	60	60	60
Poitou-Charentes - Brebis	75	70	70
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Brebis	80	75	74
Bretagne - Brebis	80	65	68
Ouest - Béliers	80	80	80

Laine (€/kg)

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Races herbagères	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Races rustiques	0,15 €	0,15 €	0,17 €

Quantité de laine par brebis : races herbagères 2 kg, Limousine 1kg

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Achat de reproducteurs (€/tête)

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Agneau	440	420	420
Antenais	500	480	487
Agnelles - races rustiques	160	140	145
Agnelles - races herbagères et prolifiques	160 à 240	160 à 240	157 à 227

Cultures (€/tonne)

	2022	2020	Moyenne 2020 à 2022
Céréales et méteil (cession interne)	280 €/300 €	180 €	200 €
Blé	300 €	195 €	220 €
Maïs	310 €	200 €	225 €
Tournesol	630 €	480 €	500 €
Colza	630 €	530 €	515 €

Charges opérationnelles

Approvisionnements surfaces (année civile et campagne végétale : juin 2020 à mai 2021)

Semences	2022 année civile	2022 camp. végétale	2021	Moyenne 2020 à 2022
Céréales /kg	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Pois / kg	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Prairies /ha	150 €	150 €	150 €	150 €
Luzerne /ha	310 €	310 €	310 €	310 €
Maïs /ha	200 €	200 €	200 €	200 €

Engrais et produits de traitements	2022 année civile	2022 camp. végétale	2021	Moyenne 2020 à 2022
N (€/unité)	2,7 €	2,0 €	0,96 €	1,67 €
P (€/unité)	2,3 €	1,5 €	1,00 €	1,54 €
K (€/unité)	1,3 €	0,9 €	0,42 €	0,75 €
Amendements (€/tonne)	39 €	36 €	35,6 €	36,4 €
Traitement maïs (€/ha)	95 €	95 €	95 €	95 €

Fournitures pour fourrages (€/ha)	2022 année civile	2022 camp. végétale	2021	Moyenne 2020 à 2022
Ficelle/ha (3 kg/ha)	14 €	13 €	11 €	12,2 €
Plastique enrubannage/ha	90	80	70 €	78 €
Bâche ensilage/ha (10 à 13 kg/ha)	27	24	21 €	23 €

Alimentation

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Céréales autoconsommées (€/tonne)	280	180	200
Céréales achetées (€/tonne)	330	230	250
Tourteau soja (€/tonne)	560	450	465
Tourteau colza (€/tonne)	440	350	365
Complémentaire azoté (€/tonne)	500	400	415
Aliment complet agneau (€/tonne)	420	330	350
Luzerne déshydratée (€/tonne)	290	250	255
Minéraux (€/kg)	0,92	0,77	0,8
Poudre de lait (€/kg)	3,2	2,55	2,7

Frais de reproduction

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Eponge & PMSG (€/brebis)	5,0	5,0	5,0
IA en mélange (€/brebis)	6,5	6,5	6,5
IA en paternité (€/brebis)	10,0	10,0	10,0
Mélatonine (€/brebis)	5,1	5,1	5,1
Echographie avec dénombrement (€/brebis)	1,2	1,2	1,2
Echographie sans dénombrement (€/brebis)	0,9	0,9	0,9

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Limousin – races rustiques	6,2	6,1	6,1
Limousin – races herbagères	8,2	8,1	8,1
Limousin-Poitou-Charentes – avec Wolfarthia	8,7	8,6	8,6
Poitou-Charentes – sans Wolfarthia	8,2	8,1	8,1
Pays de la Loire	7,9	7,8	7,8
Bretagne	6,2	6,1	6,2

Autres frais d'élevage

	2022	2021	Moyenne 2020 à 2022
Tonte (brebis et agneaux)/brebis	2,2	2,2	2,1
Chien (charges annuelles pour 1 chien)	500	500	400
Cotisations (appui technique, équarrissage) et ident. – forfait/élevage	260	260	260
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. – forfait/brebis – Lim.-PC-PL	1,62	1,62	1,62
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. – forfait/brebis – Bretagne	2,32	2,32	2,32
Frais de commerc. et certification – Lim.-PC (€/brebis)	3,0	3,0	3,0
Frais de commerc. et certification – PL-Bzh (€/brebis)	4,0	4,0	4,0
Petit matériel (€/brebis)	1,9	1,8	1,8
Paille (€/tonne) – Limousin	95	85	88
Paille (€/tonne) – Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne	75	65	75

Capital mobilisé par l'atelier

Capital bâtiment (prix neuf)

	2022	2021
Bergerie avec aménagements (€/m²)	220 €/m²	180 €/m²
Coût/brebis logée avec couloirs d'alimentation et de circulation	700 €/brebis	580 €/brebis
Tunnel isolé/m² avec couloir tracteur	190 €/m²	160 €/m²
Tunnel isolé/m² sans couloir tracteur	120 €/m²	100 €/m²
Bâtiment stockage fourrage/m² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	130 à 170 €/m²	110 à 140 €/m²
Parc de contention (selon équipement)	10 000 à 15 000 €	8 000 à 13 000 €
Cornadis/ 3 m linéaire	160 €	140 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	4 500 à 6 000 €	4 000 à 5 000 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	3 000 à 4 000 €	3 000 à 3 500 €
Vis d'alimentation (pour 300 agneaux)	3 500 €	3 200 €
Distributeur mobile de concentré (selon équipement)	23 000 à 30 000 €	20 000 à 25 000 €

Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf)

	2022	2021
Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	2,2 €/ml	1,8 €/ml
Electrique high tensile	1,7 €/ml	1,4 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	1,9 €/ml	1,6 €/ml
Filet électrique (50 m)	1,6 €/ml	1,4 €/ml

Capital cheptel reproducteur (€/tête)

	2022	2021
Brebis	120	110
Agnelle	150	140
Béliers	300	300
Réformes	70	65
Agneaux < 1 mois	45	40
Agneaux 1 - 2 mois	75	70
Agneaux 2 - 3 mois	110	100
Agneaux > 3 mois	130	120

RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Alimentation

Bassin	Agnelage	Chargement indicatif	Conduite	Fourrage (kg MS)	Concentré (kg brut)
Est	Printemps	6 brebis	Agnelage unique de printemps	150 kg	100 kg
Est	Fractionné	7 brebis	2 périodes d'agnelage, lactation de printemps à l'herbe	200 kg	150 kg
Est	Fractionné	6 brebis (hors parcours)	Système brebis Limousine (agneaux de bergerie et agnelles de reproduction)	280 kg	150 kg
Ouest	Fractionné	8 brebis	Lactation de printemps à l'herbe	230 kg	180 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Toutes lactations en bergerie	250 kg	220 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Système intensif prolifique herbager, 2 périodes d'agnelage	250 kg	250 kg
Ouest	Fractionné	10-12 brebis	Système intensif fourrager	350 kg	280 kg

(Bassin Est : Limousin, Charente et Vienne, Centre ; Bassin Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres)

Consommation annuelle de minéraux/ brebis : en plus des blocs, compter 3 à 5 kg en cas d'utilisation de tourteau et non de CAMV

Consommation de concentré/agneau

Bergerie	80 à 90 kg
Complémentés à l'herbe (ou finis en bergerie)	40 à 60 kg

% d'agneaux à l'allaitement artificiel

Prolificité > 2	10%
1,7 < Prolificité < 2	5%

Autres références

Age à la vente des agneaux

Agneaux de bergerie	Avant 90 jours	10 %
	90 à 120 jours	60 %
	120 à 150 jours	30 %
Agneaux d'herbe	Avant 120 jours	10 %
	120 à 150 jours	60 %
	150 à 200 jours	30 %

Besoin en paille litière et production de fumier

Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris)

Système herbager sans contre-saison	50 kg
Système herbager avec contre-saison	60 à 70 kg
Système intensif	80 à 100 kg

Production de fumier

Pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.

AIDES

Aide ovine

Montants par brebis

Nature	Conditions	Montant
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	22,08 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les 3ères années après la création du troupeau	6,5 €

Remarque : rétropolation de l'effectif primé si moins de 0,5 agneau vendu par brebis

ICHN

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50% des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50 ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50% des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de :
  - 10% en zone de montagne,
  - 30% en zone de piémont et défavorisée.

Montants unitaires de la part variable pour la plage optimale de chargement :

Zone	Chargement	Montant majoré/ha
Montagne	25 premiers hectares	258
	25 hectares suivants	172
Piémont	25 premiers hectares	124
	25 hectares suivants	83
Zone défavorisée	25 premiers hectares	110,5
	25 hectares suivants	73,66

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Février 2022 - Référence Idele : 00 23 502 014- Réalisation : Valérie Lochon - Crédit photos : Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Vincent Bellet - Institut de l'Elevage - Vincent.bellet@idele.fr
Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr
Julien Vaisset - Chambre d'agriculture de la Creuse – julien.vaisset@creuse.chambagri.fr
Céline Clément - Service d'Elevage Ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com
Béatrice Griffault - Chambre d'agriculture de la Vienne - beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr
Marie-Line Barjou - Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne - ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr
Maurane Beaumont - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire
Laurent Fichet - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - laurent.fichet@pl.chambagri.fr
Stéphane Migné - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - stephane.migne@pl.chambagri.fr
Alain Gouëdard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr
Elise Hommet : Chambre d'agriculture de l'Indre - elise.hommet@indre.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE
Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE).
La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Confédération Nationale de l'Elevage CNE